



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 64301

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les statistiques de commercialisation de bois sous forme de bûches. Le taux de TVA appliqué au bois de chauffage a augmenté significativement ces dernières années passant successivement de 5,5 % à 7 % puis de 7 % à 10 % en 2014, soit une augmentation de plus de 80 % en 3 ans. Selon le Syndicat des entreprises indépendantes du bois-énergie, le bois sous forme de bûches, contrairement au granulé et à la plaquette, serait concurrencé à plus de 75 % par un marché parallèle déloyal qui n'alimente en aucun cas les recettes fiscales de l'État. C'est pourquoi il souhaiterait connaître précisément les recettes fiscales générées par le commerce du bois sous forme de bûches sur les trois dernières années.

Texte de la réponse

La répartition des recettes de TVA par secteur d'activité n'est pas disponible. Les montants de TVA nette à payer déclarés par les entreprises peuvent en revanche être répartis par secteur d'activité selon la nomenclature d'activités française révision 2 de l'Insee. Cette nomenclature ne permettant pas d'isoler le secteur du commerce du bois sous forme de bûche, aucun montant ne peut être communiqué.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64301

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7613

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6163